

# Alcool

## Avertissements :

Toutes les données contenues dans ce document concernent uniquement la métropole.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le « tué » est la personne décédée dans les trente jours (au lieu de six jusqu'en 2004) après l'accident et le « blessé hospitalisé » est la victime hospitalisée plus de 24 heures (au lieu du blessé grave hospitalisé plus de six jours).

Pour effectuer des comparaisons, l'Observatoire utilise un coefficient de majoration du nombre de tués qui s'élevait à 9 % jusqu'en 1992, 5,7 % de 1993 à 2003 et 6,9 % en 2004. Toutefois, afin de simplifier les calculs, pour les comparaisons avec chacune des années remontant jusqu'à l'année 2000, l'Observatoire préconise une majoration unique de 6,9 %.

Pour plus de détails, on se reportera au bilan annuel « La sécurité routière en France – Bilan de l'année 2006 » sur le site [www.securiteroutiere.gouv.fr/observatoire](http://www.securiteroutiere.gouv.fr/observatoire) dans sa version électronique et la Documentation française dans sa version papier page 147.

## Synthèse

*En 2006, l'alcool était présent dans 11,1 % des accidents corporels et 28,4 % des accidents mortels. Dans les accidents au cours des nuits de week-end, plus de la moitié des accidents mortels sont dus à l'alcool.*

*La proportion d'accidents avec alcool dans les accidents mortels est trois fois plus élevée que celle constatée dans les accidents corporels non mortels.*

*70,2 % des conducteurs au taux d'alcoolémie positif impliqués dans un accident corporel étaient au volant d'une voiture de tourisme contre 64,0 % en général.*

*Sur cinq tués dans un accident avec alcool en 2006, trois étaient des conducteurs en état alcoolique, un était passager du conducteur ivre et un était piéton ou usager d'un véhicule tiers.*

*En 2006, si aucun usager n'avait conduit avec un taux d'alcoolémie positif, les nombres d'accidents mortels et de tués auraient pu être réduits d'environ 26,2 %.*

## I. Consommation

En 40 ans, la consommation d'alcool en France a fortement baissé. En 1960, la consommation d'alcool pur s'établissait à 8,3 millions d'hectolitres pour 7,3 millions d'hectolitres en 2001. Sachant que la population a augmenté de 43 % sur la période, la consommation par habitant a diminué de plus d'un tiers.

Consommation d'alcool en litres par habitant de plus de 15 ans	1960	1970	1980	1990	2001
Vins	174,3	143,0	122,9	91,3	78,9
Bière	48,2	55,4	57,0	49,7	41,0
Cidre	35,8	21,1	9,7	8,1	6,9
Alcools forts	5,8	7,8	8,9	7,7	9,1

Source : INSEE première : Boissons alcoolisées : 40 ans de baisse de consommation – mai 2004.

Cette baisse concerne surtout le vin et le cidre dont la consommation par habitant est passé de 174 litres en 1960 à 79 litres en 2001 pour le vin et respectivement 35,8 litres et 6,9 litres pour le cidre. A contrario, les Français consomment dorénavant plus d'alcools forts que par le passé.

Depuis 40 ans, la consommation d'alcool pur est passée de 8,3 millions d'hectolitres en 1960 à 7,3 millions en 2001. Compte tenu de l'augmentation de la population dans le même temps (+ 43 % pour les adultes), la consommation moyenne d'alcool pur par adulte de 15 ans et plus a diminué de plus d'un tiers (source : INSEE première : Boissons alcoolisées : 40 ans de baisse de consommation – mai 2004).

	<b>Consommation d'alcool en litre d'alcool pur par habitant en 1999</b>
Luxembourg	12,2
Irlande	11,6
Portugal	11
<b>France</b>	<b>10,7</b>
Allemagne	10,6
République tchèque	10,5
Espagne	9,9
Hongrie	9,7
Danemark	9,5
Autriche	9,3
Suisse	9,2
Grèce	8,9
Belgique	8,2
Pays-Bas	8,2
Royaume-Uni	8,1

Note de l'INSEE : « la source internationale fournie par les Pays-Bas donne une évaluation différente du niveau Français calculé par l'INSEE. Nos propres estimations conduisent à 12,8 litres par habitant (sans condition d'âge) en 1999 au lieu de 10,7 litres ».

Sources : INSEE première : Boissons alcoolisées : 40 ans de baisse de consommation – mai 2004 et pour ce tableau : Produktschap voor gedistilleerde Dranken, Schidam, Pays-Bas, 1988 et 2000.

D'après ces chiffres, la France resterait parmi les tous premiers consommateurs d'alcool au monde avec 10,7 litres d'alcool pur par habitant. Il faut prendre avec précaution la place obtenue par le Luxembourg : en effet, sa fiscalité attractive incite les frontaliers à venir faire leurs achats d'alcool dans ce pays.

Une enquête réalisée par l'Ifop pour l'Agea et la Prévention routière révèle que les 18-24 ans consomment en moyenne cinq verres d'alcool par soirée : 2,6 verres avant l'entrée en discothèque et 2,3 verres dans l'établissement.

## **II. La réglementation**

### **15 décembre 1958**

Création de l'infraction de conduite en état alcoolique et de l'infraction de conduite en état d'ivresse.

### **9 juillet 1970**

Loi instituant un seuil maximum autorisé d'alcoolémie à 0,8 g d'alcool par litre de sang, avec dépistage obligatoire en cas d'infraction grave ou d'accident. Entre 0,80 g/l et 1,19 g/l, l'infraction est une contravention de police alors qu'au-delà de 1,20 g/l, il s'agit d'un délit.

### **8 décembre 1983**

Loi abaissant le seuil du délit (tribunal correctionnel) de 1,2 g/l dans le sang à 0,8 g/l. Institution d'un taux légal dans l'haleine de 0,4 mg d'alcool/litre d'air expiré.

### **10 juillet 1987**

Aggravation des peines principales d'amende et d'emprisonnement en matière de conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

### **10 juillet 1989**

Les infractions au port de la ceinture de sécurité et du casque pourront donner lieu à un dépistage de l'alcoolémie.

En cas de récidive (délit d'alcoolémie ou d'homicide involontaire) l'intéressé ne pourra solliciter un nouveau permis de conduire avant l'expiration d'un délai de dix ans.

### **11 juillet 1994**

Création d'une contravention (tribunal de police) pour un taux d'alcool dans le sang compris entre 0,7 g/l et 0,8 g/l.

### **15 septembre 1995**

Le seuil maximum d'alcoolémie passe de 0,7 à 0,5 g/l de sang (soit de 0,35 à 0,25 mg/l d'air expiré).

Au-delà de 0,8 g/l d'alcool dans le sang (limite non modifiée), le conducteur se trouve dans une situation de délit qui entraîne de lourdes sanctions, dont le retrait de six points du permis de conduire.

La conduite en état d'alcoolisation, avec entre 0,5 et 0,8 g/l d'alcool dans le sang, constitue une infraction sanctionnée par une contravention de 4<sup>ème</sup> classe qui, outre la peine d'amende forfaitaire, fait encourir le retrait de trois points du permis.

### **26 février 1996**

La loi étend à l'accompagnateur d'un élève conducteur les sanctions infligées au conducteur en matière d'alcoolémie égale ou supérieure à 0,80 g d'alcool par litre de sang.

### **12 juin 2003**

Aggravation des peines des atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité de la personne commise à l'occasion de la conduite d'un véhicule. La peine de blessure involontaire et d'homicide involontaire est dorénavant doublée lorsque le conducteur conduisait sous l'empire d'un état alcoolique.

En outre, la conduite en état alcoolique, dès 0,5 g/l de sang, entraîne le retrait de six points du permis de conduire.

### **25 octobre 2004**

La conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcoolémie compris entre 0,2 g/l et 0,8 g/l d'alcool dans le sang, est dorénavant punie par une contravention de quatrième classe et entraîne le retrait de six points du permis de conduire.

## **III. Alcoolémie dans les accidents**

*Avertissement* : un problème de connaissance de l'alcoolémie.

Lorsque les forces de l'ordre arrivent sur les lieux d'un accident corporel de la circulation, elles doivent contrôler l'alcoolémie de tous les conducteurs impliqués (article L 234-3 du Code de la route). Les piétons peuvent être contrôlés en tant qu'auteur présumé (article L 3354-1 du Code de la santé publique).

En pratique, le contrôle n'est cependant pas effectué, en moyenne, dans un cas sur deux parmi les piétons. Cette proportion est encore plus forte pour les moins de 15 ans et les plus de 75 ans.

Pour les personnes tuées sur le coup ou grièvement blessées, le dépistage et la mesure du taux d'alcoolémie se font par une prise de sang.

Pour les indemnes et les blessés légers, on procède principalement par éthylotest. Une prise de sang peut être réalisée pour avoir confirmation du taux mesuré par l'éthylomètre.

Malheureusement, dans un certain nombre d'accidents, on ne connaît pas l'alcoolémie du ou des conducteurs impliqués. Les raisons en sont diverses. La prise de sang a été effectuée mais, au moment de renvoyer le BAAC, les résultats n'étaient pas connus par les forces de l'ordre. Il est aussi possible que le conducteur refuse de réaliser le test d'alcoolémie (cas assez rare). Enfin, la gravité peut être telle qu'il est impossible de réaliser une prise de sang.

<b>2006</b>		<b>Accidents au taux d'alcoolémie connu</b>	<b>Accidents au taux d'alcoolémie indéterminé</b>	<b>Ensemble</b>
Accidents corporels	Nombre	63 899	16 410	80 309
	%	79,6	20,4	100,0
Accidents mortels	Nombre	3 283	1 043	4 326
	%	75,9	24,1	100,0

Source : ONISR, fichier des accidents.

Ainsi, en 2006, l'alcoolémie n'est connue que dans 79,6 % des accidents corporels et 75,9 % des accidents mortels.

## Données générales 2006

		Accidents corporels			Accidents mortels		
		au taux d'alcoolémie connu	avec alcool	% d'accidents corporels avec alcool	au taux d'alcoolémie connu	avec alcool	% d'accidents mortels avec alcool
Semaine	Jour	33 244	1 381	4,2	1 257	159	12,6
	Nuit	11 759	1 884	16,0	749	262	35,0
	Ensemble	45 003	3 265	7,3	2 006	421	21,0
Week-end <sup>1*</sup> ou jour férié	Jour	10 229	991	9,7	547	115	21,0
	Nuit	8 667	2 821	32,5	730	397	54,4
	Ensemble	18 896	3 812	20,2	1 277	512	40,1
Ensemble	Jour	43 473	2 372	5,5	1 804	274	15,2
	Nuit	20 426	4 705	23,0	1 479	659	44,6
	Ensemble	63 899	7 077	11,1	3 283	933	28,4

Source : ONISR, fichier des accidents.

En 2006, on dénombre 7 077 accidents corporels avec un taux d'alcoolémie positif dont 933 mortels, soit 11,1 % des accidents corporels et 28,4 % des accidents mortels.

70,6 % des accidents mortels survenant la nuit sont imputables à l'alcool. Lorsque l'on s'intéresse aux nuits de week-ends ou de jours fériés, ce sont 42,6 % des accidents mortels qui sont imputables à l'alcool !

66,5 % des accidents corporels avec alcool ont eu lieu la nuit, 53,9 % les week-ends et 39,9 % les nuits de week-ends.

Ainsi, conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur au taux maximum autorisé augmente la gravité des accidents. La proportion d'accidents avec alcool dans les accidents mortels est presque trois fois plus élevée que celle constatée dans les accidents corporels.

## Évolution par types d'accidents 1997-2006

Accidents mortels	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Avec alcool	1 379	1 471	1 409	1 341	1 349	1 158	929	827	1 203	933
Au taux d'alcoolémie connu	4 311	4 611	4 498	4 428	4 326	3 899	2 990	2 693	4 287	3 283
Pourcentage	32	31,9	31,3	30,3	31,2	29,7	31,1	30,7	28,1	28,4

Source : ONISR, fichier des accidents.

Tués	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dans les accidents avec alcool	1 581	1 692	1 621	1 512	1 554	1 300	1 050	926	1 355	1 043
Dans les accidents au taux d'alcoolémie connu	4 824	5 140	5 011	4 939	4 799	4 289	3 313	2 952	4 697	3 550
Pourcentage	32,8	32,9	32,3	30,6	32,4	30,3	31,7	31,4	28,8	29,4

Source : ONISR, fichier des accidents.

En 2006 le taux d'accident mortel avec alcool est resté stable à 28,4 % et le nombre de tués avec alcool en 2006 montre une très légère détérioration à 29,4 % (+ 0,6 point). Il faut toutefois être prudent car ces taux sont fortement influencés par la part d'indéterminés qui a beaucoup fluctué en 2005 et 2006.

<sup>1</sup> Du vendredi 21 heures au lundi 8 heures.

## Les conducteurs au taux d'alcoolémie positif en 2006

Conducteurs	Impliqués dans un accident corporel			Impliqués dans un accident mortel		
	au taux d'alcoolémie positif	au taux d'alcoolémie connu	% d'impliqués dans un accident corporel	au taux d'alcoolémie positif	au taux d'alcoolémie connu	% d'impliqués dans un accident mortel
<b>Selon le type de véhicules</b>						
Bicyclettes	74	3 378	2,2	11	144	7,6
Cyclomoteurs	879	11 414	7,7	73	245	29,8
Motocyclettes	670	14 301	4,7	127	604	21,0
Voitures de tourisme	5 053	74 057	6,8	671	3 679	18,2
Camionnettes	311	5 455	5,7	41	335	12,2
Poids lourds	118	4 771	2,5	14	614	2,3
Transports en commun	2	1 075	0,2	0	62	0,0
Autres véhicules	96	1 291	7,4	18	139	12,9
<b>Selon le sexe</b>						
Hommes	6 581	85 441	7,7	893	4 768	18,7
Femmes	622	30 301	2,1	62	1 054	5,9
<b>Selon l'âge</b>						
Age indéterminé	94	598	15,7	22	73	30,1
0-17 ans	127	5 541	2,3	10	124	8,1
18-24 ans	1 780	24 359	7,3	236	1 197	19,7
25-44 ans	3 579	50 147	7,1	471	2 342	20,1
45-64 ans	1 461	27 300	5,4	188	1 468	12,8
65 ans et plus ans	162	7 797	2,1	28	618	4,5
<b>Ensemble des conducteurs</b>	<b>7 203</b>	<b>115 742</b>	<b>6,2</b>	<b>955</b>	<b>5 822</b>	<b>16,4</b>

Source : ONISR, fichier des accidents.

En 2006, 7 203 conducteurs sont impliqués dans un accident corporel avec une alcoolémie supérieure à 0,5g/l, dont 955 dans un accident mortel. Dans l'ensemble des accidents, 6,2 % des conducteurs ont un taux positif lors de leur accident ; cette proportion monte à 16,4 % dans le cas d'un accident mortel, soit trois fois plus.

Les conducteurs masculins sont très fortement sur-représentés dans les accidents corporels avec alcool ; ils représentent 91,4 % des conducteurs sous l'emprise d'un état alcoolique, contre 74 % seulement dans l'ensemble des conducteurs impliqués. Ce trait s'accroît encore dans les accidents mortels, le taux de conducteur masculin s'élevant à 93,5 %.

Les conducteurs au taux positif utilisent le plus souvent des voitures légères (70,2 % des conducteurs au taux d'alcoolémie positif conduisaient des voitures de tourisme contre 64 % dans les accidents en général). Ces conducteurs sous-estiment donc plus facilement le danger de la conduite sous l'emprise de l'alcool que les autres catégories de conducteurs.

La conduite de deux-roues motorisés, et surtout la conduite de cyclomoteurs, est celle qui présente le plus d'incompatibilité avec l'alcool. Sur l'ensemble des deux-roues motorisés impliqués dans un accident corporel, 21,5 % des conducteurs avaient un taux d'alcoolémie positif. Usagers plus vulnérables, ce sont en grande majorité eux qui périssent dans l'accident.

A l'inverse, on note la très faible représentation des autres catégories d'usagers : 1,6 % des chauffeurs de poids lourds et 0,03 % des conducteurs de transports en commun impliqués dans un accident corporel conduisaient sous l'emprise de l'alcool.

Sur les 7 203 conducteurs au taux d'alcoolémie positif, un peu moins de la moitié avait entre 25 et 44 ans. 7,1 % des conducteurs de cette tranche d'âge impliqués dans un accident

corporel avaient un taux d'alcoolémie positif. Dans les accidents mortels, cette proportion passe à 20,1 %.

En 2006, dans les accidents mortels, la proportion des conducteurs entre 18 et 24 ans sous l'emprise de l'alcool passe à 19,7 %, contre 21,8 % en 2005.

### Les victimes des accidents avec alcool en 2006

	Tués		Blessés hospitalisés		Blessés légers	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Conducteurs au taux d'alcoolémie positif	695	66,6	2 842	54,4	1 479	34,0
Passagers du conducteur au taux d'alcoolémie positif	180	17,3	987	18,9	836	19,2
Usagers d'un autre véhicule	139	13,3	1 232	23,6	1 885	43,4
Piétons heurtés par un conducteur au taux d'alcoolémie positif	29	2,8	168	3,2	146	3,4
<b>Ensemble</b>	<b>1 043</b>	<b>100</b>	<b>5 229</b>	<b>100,0</b>	<b>4 346</b>	<b>100</b>

Source : ONISR, fichier des accidents.

Les conducteurs au taux d'alcoolémie positif représentent 66,6 % des tués dans les accidents avec alcool, les passagers du conducteur 17,3 %. Enfin, les piétons représentent 2,8 % des tués.

Mis à part eux-mêmes, les conducteurs ivres ont blessé 5 254 personnes dont 2 387 gravement et causé la mort de 348 personnes.

**En 2006, si aucun usager n'avait conduit avec un taux d'alcoolémie positif, les nombres d'accidents mortels et de tués auraient pu être réduits d'environ 26,2 %.**

## V. Dépistages d'alcoolémie

	Tous dépistages		dont dépistages préventifs
	Pratiqués	Positifs	
1990	4 868 579	113 012	2 907 551
1991	6 393 439	125 866	3 830 563
1992	6 615 717	119 601	4 638 200
1993	7 439 078	122 779	5 547 117
1994	8 105 975	129 910	6 163 480
1995	8 426 940	126 547	6 557 921
1996	7 990 692	132 283	6 188 748
1997	8 376 939	149 620	6 572 783
1998	8 618 406	167 465	6 836 119
1999	9 731 699	193 192	7 942 681
2000	9 146 230	179 974	7 422 337
2001	8 275 651	182 829	6 642 584
2002	8 377 355	232 317	6 685 072
2003	9 617 684	243 256	7 703 816
2004	10 084 154	277 679	7 942 467
2005	11 387 829	359 229	9 017 161
2006	11 352 294	365 848	9 061 804

Source : Ministère de l'Intérieur – DLPAJ.

Le nombre total de dépistages d'alcoolémie pratiqués a été multiplié par 2,3 entre 1990 et 2006.

Le nombre de dépistages positifs, qui est un indicateur plus fiable, a connu entre 2002 et 2006 une hausse du nombre de contrôles positifs de + 57 %.